



# **CREUSE GRAND SUD**

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	29
Nombre de pouvoirs	10
Votants	39

## **DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté**

**N° 2025 – 082 A13**

### **Attribution de subventions 2025**

#### **Association Radio Vassivière**

Séance du 25 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Faux-la-Montagne, au nombre de vingt-huit sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 18 septembre 2025.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs**

Stéphane DUCOURTIOUX ; Nadine HAGENBACH ; Jean-Pierre LANNET ; Thierry ROGER ; Jacques MOUTARDE ; Jean-Luc LEGER ; Michel GOMY ; Catherine DEBAENST ; Alexis TOURADE ; Didier TERNAT ; Alain DETOLLE ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Philippe ESTERELLAS (à partir de 18h53 avant le vote du point 3) ; Philippe COLLIN ; Benjamin SIMONS ; Nadine RAVET ; Thierry LETELLIER ; Laurent LHERITIER ; Evelyne CHABANT ; Christian ARNAUD ; Evelyne PINLON ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIORET ; Monique DEPEIGE ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN et Jacques TOURNIER.

#### **ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs**

Mireille LEJUS à Jean-Pierre LANNET ; Bernard ROUGIER à Stéphane DUCOURTIOUX ; Isabelle DUGAUD à Nadine HAGENBACH ; Serge DURAND à Alexis TOURADE ; Marie-Hélène FOURNET à Alain ROULET ; Philippe LEFAURE à Renée NICOUX ; Marina BONIFAS à Denis PRIORET ; Pierrette LEGROS à Valérie BERTIN ; Jean-Louis JOSLIN à Evelyne CHABANT ; Roger FOUGERON à Jean-Luc LEGER.

#### **ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs**

Guy BRUNET ; Céline COLLET-DUFAYS ; Annick BAUCULAT ; Jacques BŒUF ; Pascal MERIGOT ; Laurence CHEVREUX.

Philippe ESTERELLAS (jusqu'à 18h53 avant le vote du point 3).

REÇU EN PREFECTURE

le 07/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-023-200044014-20250925-2025\_082A13

Monsieur Philippe ESTERELLAS présente le rapport suivant.

### **Contexte général**

Le territoire de la Communauté de communes se caractérise par un tissu associatif d'une grande richesse et d'une diversité remarquable. Véritables leviers d'attractivité et de cohésion sociale, les associations inscrivent leurs actions dans la durée ou en organisant des événements ponctuels, contribuant ainsi à l'animation de proximité, au rayonnement du territoire tout en mobilisant à la fois des emplois salariés et un réseau important de bénévoles.

Dans un contexte de ressources à maîtriser, la collectivité a conjugué soutien et transparence par la mise en place en 2017, notamment, de deux règlements d'attribution (délibération N°2017-046 et délibération N°2017-097). Ces règlements définissent des critères d'éligibilité et d'attributions qui ont permis la vérification de la conformité de l'ensemble des dossiers présentés.

La Communauté de communes Creuse Grand Sud a voté en 2025, un budget dédié à ces subventions Culture et Sports à hauteur de 20 000 €.

### **Posture d'analyse et méthode de travail de la commission**

La commission s'est réunie le jeudi 11 septembre dernier à Gioux pour conduire l'examen des demandes de subventions dans une logique d'analyse collective et concertée.

La diversité des élus de la commission, tant par leur commune que par leur sensibilité, leurs connaissances des acteurs et des évènements locaux, a facilité l'analyse des demandes et des demandeurs et la répartition des moyens disponibles en continuité avec les arbitrages antérieurs.

Pour proposer une répartition des subventions au conseil communautaire, la commission s'est inscrite dans un cadre d'intérêt général, de complémentarité avec les politiques publiques locales, de transparence et d'équité territoriale.

L'absence d'indicateurs prédéfinis relatifs aux critères d'éligibilité et d'attribution a rendu l'exercice délicat. Toutefois, ce contexte a permis d'apprécier chaque demande de manière qualitative, en confrontant les différents points de vue et en recherchant l'équité entre les porteurs de projets.

### **Un appui global de la Communauté de communes**

Le soutien communautaire ne se limite pas aux subventions financières. Il se traduit aussi par :

- la mise à disposition de bâtiments et d'équipements communautaires,
- la mobilisation des services intercommunaux en appui logistique ou technique.

L'inscription de l'action associative dans la stratégie de développement social, culturel,

citoyen et éducatif de la collectivité répond aux enjeux du projet de territoire.

### **Conclusion et perspectives**

La démarche conduite par la commission illustre une approche articulée entre la connaissance du terrain, la régulation des moyens disponibles et le soutien aux dynamiques locales.

Elle permet aujourd’hui de proposer au Conseil communautaire une répartition équilibrée et équitable des subventions, tout en ouvrant la voie à une réflexion prospective sur :

- L’évolution des indicateurs de suivi,
- La valorisation des coopérations entre associations, communes et intercommunalité.

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**POUR : 39**

**Adopté à l'unanimité**

**Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l’exposé qui précède et délibéré à l’unanimité, décide :**

- **D’APPROUVER** l’attribution d’une subvention de 400,00 € à l’association Radio Vassivière au titre de l’exercice 2025,
- **D’AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré le 25 septembre 2025 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l’État le  
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,  
Présidente

